

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du 17 mars 2010

sous la présidence de M. Jacques FURLAN, Maire

SOMMAIRE

	Liste de présence	18
Point 0	Communication – Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 février 2010	19
Point 1	Demande de subvention émanant du collège Robert Schuman pour l'organisation d'une classe binationale pendant l'année scolaire 2009-2010.....	20
Point 2	Maison des services – Point Emploi : Convention à intervenir avec le Pôle Emploi.....	20
Point 3	Installation d'un paratonnerre à la Collégiale – Modification de la délibération portant sur la demande de subvention.....	21
Point 4	Signature d'une nouvelle convention avec la société Visiocom pour la mise en circulation d'un véhicule publicitaire	21
Point 5	Travaux rue de la Forêt – Détermination des frais de reprographie.....	21
Point 6	Participation au financement de l'emploi à l'Institut Gouvy	22
Point 7	Projet d'aménagement de la gare SNCF – Convention de maîtrise d'ouvrage unique	22
Point 8	Groupe scolaire rue des Suédois : Raccordement des fluides	23
Point 9	Droit de préemption – Compte rendu de la délégation accordée à M. le Maire.....	24
Point 10	Acceptation d'indemnisation d'assurances – Compte rendu de M. le Maire.....	24
Point 11	Marchés sans formalités préalables – Compte-rendu de M. le Maire.....	25
Point 12	Louage de choses – Compte rendu de M. le Maire	25
Point 13	Communication de la liste des marchés supérieurs à 4 000 € passés en 2009.....	25
Point 14	Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2010.....	30
Point supplémentaire n° 1		
	Ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2010	36
Point supplémentaire n° 2		
	Aménagement des V.R.D. Cité Chapelle – 3 ^{ème} tranche : rue du Langenberg – Lot n°1 : voirie, signalisation, assainissement, eau potable et espaces verts – Bordereau de prix supplémentaires n°3	36

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil Municipal
du 17 mars 2010

Le Conseil Municipal, dûment convoqué selon les dispositions de l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire le 17 mars 2010 à 19 heures, en Mairie, sous la présidence de M. Jacques FURLAN, Maire.

Sont présents : Mme ABRAM – M. ADAM – Mme JULIEN – M. BITSCH – Mme KANICZ – M. BERGMANN – Mme HUE – M. VION – M. WILHELM – Mme LEKOSZ – M. PAVLIC – Mlle GHERIDAN – M. WEISSGERBER – Mme FERRARA – M. NOUACRIA – M. GRUBER – M. CASPAR – Mme GAMEL – Mme CAMPIGOTTO – M. PETERLIN – M. MULLER – M. PETRY – Mme JACQUES – M. ZERKOUNE.

Absents excusés : Mme JOSEPH (qui a donné procuration de vote à M. VION) – Mme KLEMM (qui a donné procuration de vote à M. BITSCH) – Mme CAYEN (qui a donné procuration de vote à Mme JULIEN) – M. CASTELLANI (qui a donné procuration de vote à M. PETERLIN).

Le quorum prescrit étant atteint, le Président déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour délibérer valablement, conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Avant de commencer l'examen de l'ordre du jour, Madame ABRAM, Adjointe au Maire, remplaçant Monsieur Jacques FURLAN, Maire, momentanément empêché, demande l'autorisation de l'inscription de deux points supplémentaires, à savoir :

- l'ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2010 ;
- l'aménagement des V.R.D. Cité Chapelle – 3^e tranche : rue du Langenberg – Lot n° 1 : voirie, signalisation, assainissement, eau potable et espaces verts – Bordereau de prix supplémentaires n° 3.

Aucune objection n'étant émise, ces points sont ajoutés à l'ordre du jour.

ARRIVEE DE M. LE MAIRE

Point n° 0 : Communications.

1. Pérennisation du versement anticipé du FCTVA – Communication du montant total des dépenses d'équipement réalisées en 2009.
2. Modification du POS.
3. Information à communiquer à M. PETRY – Futures fondations groupe scolaire.
4. Subvention – Association Sportive du collège Robert Schuman.
5. Point modifié.
6. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 février 2010.

1. Le 6 avril 2009, la ville a signé avec l'Etat une convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie, relatif au versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA). Par cette convention, la ville s'est engagée à réaliser en 2009 des dépenses réelles d'équipement d'un montant au moins égal, à la moyenne de ces dépenses constatées au cours des années 2004 à 2007, qui s'établissait à 2 401 188 €
Le total des dépenses réelles d'équipement réalisées sur l'année 2009, s'élève à 4 393 389 €, ce montant a largement été atteint. Par conséquent, l'engagement conventionnel étant respecté, le mécanisme de versement anticipé du FCTVA est pérennisé pour 2010. Le FCTVA sera donc dorénavant calculé à partir des dépenses réalisées l'année précédente.

2. Je vous informe de ma décision de lancer une procédure de modification du POS. Cette dernière portera sur le changement de classement de la zone INAX située entre la rue de la Forêt et la rue de l'Etang afin d'en faire en partie une zone pouvant accueillir de l'habitat. Le zonage INAX sera donc remplacé par des zones INA, UB, NC et ND.
Un commissaire enquêteur sera désigné par le tribunal administratif, pour l'enquête publique qui se déroulera du 3 mai au 3 juin 2010. A son terme et après réception de l'avis du commissaire, le conseil municipal se réunira pour l'approbation de la modification du POS.

3. Lors du conseil municipal du 12 janvier dernier, M. PETRY souhaitait connaître le nombre de pieux nécessaires pour réaliser les futures fondations du groupe scolaire. Comme suite, je vous informe que les fondations spéciales seront composées de 163 pieux répartis sur 122 points d'implantation. Le diamètre sera de 60 cm, la capacité maxi de 43T/pieu et la profondeur entre 6 et 7 m, en fonction du positionnement dans le talus.

4. Par courrier en date du 14 janvier dernier, M. FLACZYNSKI, secrétaire de l'Association Sportive du collège Robert Schuman, adresse ses remerciements à l'ensemble du conseil municipal, pour la subvention accordée dans le cadre du stage de ski dans les Alpes du Sud, organisé par l'association.

5. Vous trouverez également sur vos tables le point 1 modifié.

6. Le procès-verbal de la séance du 8 février 2010 vous a été transmis.

Y a-t-il des observations à formuler quant à sa rédaction ?

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point n° 1 : Demande de subvention émanant du collège Robert Schuman pour l'organisation d'une classe binationale pendant l'année scolaire 2009-2010.

M. BITSCH, rapporteur :

La commune a été saisie d'une demande de subvention émanant du collège Robert Schuman pour l'organisation d'une classe binationale qui se tiendra au Relais des Etangs à LANGUIMBERG du 25 au 29 mai 2010.

Ce projet concerne 20 élèves du groupe bilangue de 4^{ème} et se tiendra sur 5 jours. Il permettra aux élèves de travailler avec un groupe allemand de niveaux semblables sur les thèmes suivants :

- relations franco-allemandes (passé, présent et avenir au sein de l'Europe) ;
- environnement et de l'économie locale ;
- développement durable ;
- activités linguistiques liées à la connaissance de la langue du voisin.

Le coût global de cette classe binationale s'élève à 5 070 € pour le groupe de Hombourg-Haut, soit 253,50 € par élève.

Ce projet bénéficiera :

- d'une subvention du Conseil Général de 800 € ;
- d'une participation du collège à hauteur de 580 € ;
- d'une aide de 90 € de l'Association Coopérative ;
- d'une participation des parents est de 2 400 € (120€ par élève).

Au vu de ce qui précède et après avis favorable des commissions des affaires scolaires et finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- *d'accorder une participation à hauteur de 15 € par jour et par élève domicilié dans la commune, somme correspondant à la participation versée habituellement pour les classes transplantées ;*
- *de reconduire ces dispositions pour les années à venir.*

Point n° 2 : Maison des services – Point Emploi : Convention à intervenir avec le Pôle Emploi.

Mme JULIEN, rapporteur :

Afin de permettre la mise en place d'un point emploi au sein de la maison des services, le conseil municipal, dans sa séance du 16 septembre 2008, autorisait la signature d'une convention avec l'A.N.P.E. permettant de développer la collaboration préexistante en mettant en place des actions et des procédures adaptées. Ces dispositions visaient à améliorer les services de proximité au bénéfice des personnes en recherche d'emploi et des entreprises locales.

Souhaitant à présent renouveler cette collaboration, il est rappelé qu'elle vise à :

- favoriser un meilleur accès à l'emploi des demandeurs d'emploi résidant dans la commune ;
- accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi en utilisant les services spécifiques mis en œuvre par la commune ainsi que les prestations Pôle Emploi et les mesures d'aide à l'accès à l'emploi et aux formations ;
- faciliter l'aide au recrutement des entreprises locales et accompagner les implantations d'entreprises sur le territoire.

Cette coopération permet à la ville de contribuer aux actions du service public de l'emploi en complémentarité des services déclinés par le Pôle Emploi sur le bassin d'emploi. A noter que le recrutement d'un nouvel adulte-relais responsable du Point Emploi a été effectué.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à intervenir à la signature d'une nouvelle convention avec le Pôle Emploi pour une durée maximum de deux ans, qui pourra être modifiée par voie d'avenant et/ou renouvelée à l'issue d'une évaluation qui sera faite par la ville et le Pôle Emploi, sans pouvoir dépasser une durée de quatre ans.

Point n° 3 : Installation d'un paratonnerre à la Collégiale – Modification de la délibération portant sur la demande de subvention.

M. WILHELM, rapporteur :

Dans le cadre de la protection de l'église Collégiale Saint-Etienne contre les effets de la foudre, le conseil municipal a autorisé par délibération en date du 29 septembre 2009 M. le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général en vue de la mise en place d'un paratonnerre estimé à 68 306,08 € HT.

En complément à cette délibération, il convient d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention modifiée prenant également en compte :

- la mission de maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études G.S. Ingénierie de Valdoie spécialisé dans le domaine de protection contre les risques de la foudre, qui propose un taux de rémunération à 10 % du montant global des travaux soit 6 830,60 € H.T ;
- le contrôle technique, la coordination SPS, l'établissement du Document Technique Amiante et des imprévus pour un montant de 9 967,32 € HT.

Aussi, compte tenu de ce qui précède et après avis favorable des commissions travaux et finances, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général en tenant compte de ce nouveau montant conformément au plan de financement ci-joint.

Point n° 4 : Signature d'une nouvelle convention avec la société Visiocom pour la mise en circulation d'un véhicule publicitaire.

Mme JULIEN, rapporteur :

Lors de la séance du 27 avril 2006 et afin de répondre aux nécessités en matière de transport d'appoint, le conseil municipal autorisait la mise à disposition par la société VISIOCOM, et à titre gratuit, d'un véhicule publicitaire neuf de 9 places pendant une durée de 3 ans, kilométrage illimité. Cette opération arrivant à son terme, la municipalité ne souhaite pas donner de suite à la possibilité qui est la sienne d'acquérir ce véhicule compte tenu du coût d'acquisition mais souhaite plutôt reconduire cette mise à disposition.

Aussi, cette reconduction nécessite l'intervention d'une nouvelle convention définissant les obligations de chacune des parties.

Le débat étant ouvert, Monsieur le Maire indique que la société VISIOCOM a proposé un prix de vente du véhicule de l'ordre de 11 000 €, ce qui est trop important.

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable de la commission des finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir le principe de la mise à disposition par la société VISIOCOM d'un véhicule de 9 places financé par le biais de la publicité ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention s'y rapportant conformément au projet ci-joint.

Point n° 5 : Travaux rue de la Forêt : Détermination des frais de reprographie.

Mme HUE, rapporteur :

Dans le cadre de la poursuite des travaux rue de la Forêt, il convient, compte tenu du volume des documents à transmettre aux entreprises soumissionnaires qui souhaiteraient les obtenir sur support « papier », de fixer un tarif portant sur les frais de reprographie (DCE, plans....).

Aussi sur proposition de la commission des finances et travaux, le conseil municipal fixe, à l'unanimité, un forfait de 41 € TTC par dossier.

Point n° 6 : Participation au financement de l'emploi à l'Institut Gouvy.

M. VION, rapporteur :

Dans le cadre de la participation communale aux frais des salaires et charges liées aux emplois jeunes œuvrant pour le compte des associations locales, le conseil municipal autorisait le versement, le 16 juillet 2009, une participation de 12 000 €, sur un total de 32 167 €, nécessaire à la pérennisation de l'emploi jeune de l'Institut Gouvy qui est arrivé à expiration le 31 juillet 2009.

A l'instar de l'année 2009, il est proposé de reconduire cette participation, étant entendu qu'il conviendra de revoir la question du financement de cet emploi avec la perspective du transfert de la compétence « culture » à la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach.

A noter enfin que pour le reliquat à la charge de l'Institut, celui-ci a également sollicité la participation de la Région ainsi que de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach.

Compte tenu de ce qui précède et après avis favorable des membres de la commission des finances, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, une participation à cet emploi à hauteur de 12 000 € pour l'année 2010.

Point n° 7 : Projet d'aménagement de la gare S.N.C.F.- Convention de maîtrise d'ouvrage unique.

M. ADAM, rapporteur :

Par délibération du 31 mars 2009, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- d'accepter le projet de réaménagement de la gare SNCF dont les travaux ont été estimés à 340 108,00 € H.T. ;
- d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de la convention tripartite concernant ce projet ainsi qu'au versement des appels de fonds présentés ;
- d'accepter une participation de la commune à ces travaux à hauteur de 37,50 % conformément au plan de financement susvisé.

Montant total de l'opération € H.T. 340 108,00	Participation de la SNCF (€ H.T.)	Participation de la Région (€ H.T.)	Participation de la Commune (€ H.T.)
Sur le domaine SNCF 323 391,00	(25 % au maximum) 80 848,00	(37,5 %) 121 271,50	(37,5%)
Sur le domaine communal (raccords) 16 717,00	0,00	(50%) 8 358,50	(50%) 8 358,50
Montant total € H.T.	80 848,00	129 630,00	129 630,00

Conformément à cette délibération, une convention a été signée dont l'article 2 prévoit que la Commune s'engage à confier à la SNCF un mandat de maîtrise d'ouvrage unique et une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux à réaliser sur le périmètre communal. A noter que la durée de cette opération est estimée à 7 mois, y compris la préparation et les opérations de réception et que le démarrage des travaux est prévu courant mai 2010 pour un achèvement en fin d'année.

Le débat étant ouvert, Madame GAMEL considère que les sommes à la charge de la ville sont très importantes et demande si la S.N.C.F. augmentera en conséquence le nombre de ses arrêts en gare de Hombourg-Haut.

Monsieur ADAM répond qu'une intervention à ce sujet pourra être faite.

Monsieur le Maire ajoute que le projet concerne à la fois l'aménagement de la gare proprement dite mais aussi ses abords qui sont en mauvais état. De plus, comme la commune réalise des travaux dans le centre de la commune, il estime que ces aménagements permettent une cohésion d'ensemble.

Madame GAMEL explique ne pas être contre ce projet mais souhaite simplement savoir si la S.N.C.F. envisage ou non davantage d'arrêts compte tenu de l'investissement réalisé.

Monsieur le Maire observe que si la commune décidait de ne pas procéder à ces travaux, d'autres communes profiteraient des financements conjoints.

Madame GAMEL acquiesce mais interroge sur la façon, au travers de ce projet, d'encourager l'utilisation des transports en commun.

Selon *Madame ABRAM*, ce projet est aussi un moyen de rendre la gare plus attractive autant pour les voyageurs que pour la commune dans son ensemble, celle-ci étant un espace en plein centre ville.

Monsieur MULLER estime que ce projet est « une chance » pour Hombourg-Haut. Et de rappeler que ce projet, lancé en 2004, a connu nombre d'incertitudes et estime qu'il serait également intéressant que la S.N.C.F. propose par la suite davantage d'arrêts.

Aussi en application de cette convention, le conseil municipal, après avis favorable des commissions finances et travaux autorise, à l'unanimité, M. le Maire :

- à intervenir à la signature de ce mandat et cette mission de maîtrise d'œuvre ;
- à confirmer le versement par la Commune d'une participation de 121 271,50 € HT au titre des travaux à réaliser sur le domaine SNCF et 16 717,00 € H.T. au titre de ceux à effectuer sur le domaine communal étant entendu que pour ces derniers, la collectivité récupérera 50 % auprès de la Région Lorraine.

Point n° 8 : Groupe scolaire : Raccordement des fluides.

M. WILHELM, rapporteur :

Dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire relative à la construction d'un nouveau groupe scolaire rue des Suédois et en application de l'article L.111-4 du code de l'urbanisme, il est nécessaire que la collectivité se prononce sur la réalisation des réseaux publics d'eau, d'électricité et d'assainissement ainsi que sur leur délai d'exécution.

Le débat étant ouvert, *Monsieur MULLER* indique que son groupe ayant été contre ce projet dès son origine, il votera donc également « contre » ces frais annexes.

Aussi au vu de ce qui précède, le conseil municipal, après avis favorable de la commission des travaux :

- s'engage, à sa majorité, à ce que les travaux pour desservir les terrains concernés par le projet soient exécutés comme définis ci-dessous :
 - les réseaux d'eau potable et d'électricité seront réalisés par leur concessionnaire, la régie municipale d'électricité Energies et Services ;
 - le réseau d'assainissement sera réalisé par la Communauté de communes de Freyming-Merlebach compétente en matière d'assainissement ;
 - ces travaux seront terminés pour le premier semestre 2011 ;
- et autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature de tout document nécessaire dans le cadre de ces travaux.

Mme GAMEL s'est abstenue car elle était contre le choix de l'emplacement retenu pour le projet. L'équipe de M. MULLER a voté contre.

Point n° 9 : Droit de préemption – Compte-rendu de la délégation accordée à Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Dans sa séance du 26 mars 2008, le conseil municipal a autorisé, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire à exercer au nom de la commune le droit de préemption institué le 5 février 1993.

Suite à cette autorisation le Maire a été appelé à plusieurs reprises à prendre la décision de préempter ou de renoncer à la préemption. Aussi, les membres de l'assemblée prennent acte des avis émis.

Propriétaire-vendeur	Adresse du bien	Section-parcelles	Zone	Surface	Nom-adresse acquéreur	DPU	Bâti Non bâti
AUG Marthe	10, rue de l'Etang	S08 P116	UB	244 m ²	PIROTH Frédéric Henrville	Pas d'usage	Bâti
LECORVAISIER Yolande	69, rue Nationale	S30 P divers	UB	1224m ²	Epx DOME M. Saarburg/Allemagne	Pas d'usage	Bâti
NIEKUM Annelore + divers	10, rue de la Rosselle	S30 P 180	UB	600 m ²	JOB Bénédicte Oermingen 67	Pas d'usage	Bâti
Epx PERSPICACE	17, rue de la Source	S29 P 174-175	UB1	534 m ²	Epx SZESTKE A. Hombourg-Haut	Pas d'usage	Bâti

Point n° 10 : Acceptation d'Indemnisation d'assurances – Compte-rendu de M. le Maire.

M. le Maire :

Lors de sa séance du 16 septembre 2008, le conseil municipal accordait à Monsieur le Maire l'autorisation d'accepter les indemnités d'assurance perçues dans le cadre de sinistres.

Conformément à cette délibération, l'assemblée prend acte des indemnités d'assurances intervenues :

Sinistre	Dégâts	Date	Estimation dégâts	Indemnités d'assurances
Ateliers municipaux	Bris de vitre + vol équipement informatique	Entre 27/11 et 29/11/2009	1.443,94 €	1.043,94 €
Maternelle «Les Ecureuils»	Bris de vitre	Entre 02/10 et 05/10/2009	746,30 €	346,30 €
Vandalisme sur parking rue Sainte-Catherine	Lampadaire à remplacer	22/01/2009	3.493,76 €	873,44 € (2 ^e acompte du remboursement total de 1.835,56 €)
Ateliers municipaux	Bris de vitres	Entre le 30/09 et le 01/10/2008	459,26 €	59,26 €
Ecole élémentaire Chapelle	Bris de vitres	Entre le 24 et le 25/09/2008	857,32 €	457,32 €
Stade Omnisports	Buvette	Entre le 11 et 12/12/2008	100,11 €	100,11 €
Ecole élémentaire Chapelle	Bris de vitre + vandalisme plafonnier et détecteur de la cour	Entre le 28 et 29/07/2008	725,11 €	325,11 €
Salle des fêtes	Bris de vitre de l'auvent	Entre le 12 et 15/07/2008	478,52 €	78,52 €
Aire de jeux rue du Ruisseau	Vol d'un jeu à ressort	Entre le 30/04 et 01/05/2008	703,85 €	303,85 €

Point n° 11 : Marchés sans formalités préalables – Compte-rendu de M. le Maire.

M. le Maire :

En application de la délibération en date du 26 mars 2008, l'assemblée prend acte des marchés intervenus depuis le 8 février 2010 dont les montants étaient inférieurs à 193 000 € HT :

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de commission
Aménagement de la rue du 28 novembre - Etude de sol, choix d'un prestataire	CIRSE de SAINT-NICOLAS-DE-PORT (54)	4 376 €	3 mars 2010

Point n° 12 : Louage de choses – Compte-rendu de M. le Maire.

M. le Maire :

Par délibérations en date du 26 mars 2008, le conseil municipal accordait à Monsieur le Maire une délégation lui permettant de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Conformément à la délibération, l'assemblée prend acte des contrats ou baux intervenus.

Nature du Contrat	Société – Adresse	Lieu de chantier	Montant H.T.
Location d'un Manuscopic	Location HERGOTT Z.A Betting 57800 BETTING	Services Techniques Chargement de sel	3 144,78 €
Location d'une carotteuse	Location HERGOTT Z.A Betting 57800 BETTING	Travaux d'aération à l'école maternelle Monborn	89,54 €
Location d'une mini pelle	Location HERGOTT Z.A Betting 57800 BETTING	Fuite circuit de chauffage à l'école maternelle les Ecureuils	399,74 €
Location d'un Manuscopic	Location HERGOTT Z.A Betting 57800 BETTING	Services Techniques Chargement de sel	597,80 €
Location d'une mini pelle	Location HERGOTT Z.A Betting 57800 BETTING	Travaux d'extension du réseau assainissement Impasse des Ronces	1 106,62 €
Location d'une mini pelle	Location HERGOTT Z.A Betting 57800 BETTING	Travaux d'extension du réseau assainissement Impasse des Ronces	395,74 €
Location d'une mini pelle	Location HERGOTT Z.A Betting 57800 BETTING	Travaux d'extension du réseau assainissement Impasse des Ronces	633,24 €
Location d'un brise roche	Location HERGOTT Z.A Betting 57800 BETTING	Travaux d'extension du réseau assainissement Impasse des Ronces	1 144,74 €

Point n° 13 : Communication de la liste des marchés supérieurs à 4 000 € passés en 2009.

M. le Maire :

En application de l'article 133 du Code des marchés publics et de l'arrêté du 27 mai 2004, la collectivité doit publier au cours du 1^{er} trimestre de l'année en cours, la liste des marchés publics conclus l'année précédente.

Conformément à ces dispositions, le conseil municipal prend acte de la liste des marchés intervenus en 2009 et dont le montant H.T était supérieur à 4 000 €.

Travaux**4 000 à 19 999,99 €**

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de notification
Vidéo surveillance du foyer social des Chênes	ALARME VIDEO SERVICES 5 rue Verlaine 57510 LOUPERSHOUSE	18 456,00 €	02 avril 2009
Ravalement de façade au groupe scolaire des Chênes <u>lot n°2</u> , isolation et enduit extérieur	LES PEINTURES REUNIES 22, avenue du Gal de Gaulle 57600 FORBACH	19.250,00 €	28 mai 2009
<u>lot n° 3</u> , traitement des bétons	SALMON 28 avenue de Thionville 57140 WOIPPY	15.500,00 €	28 mai 2009
<u>lot n° 4</u> , menuiseries extérieures PVC	FENÊTRES SCHMITT 18 Rue des Prés 57450 THEDING	6 900,00 €	28 mai 2009
Collégiale St-Etienne - Restauration du vitrail et remplacement de la protection grillagée	Entreprise Vitrail d'art - ateliers Jean Salmon 28 avenue de Thionville 57140 WOIPPY	13.006,00 €	23 juin 2009
Démolition de deux immeubles rue Sainte Catherine	CARDEM Pôle Industriel de Malambas B.P 90344-Hauconcourt 57283 MAIZIERES-LES-METZ	16 020,00 € Tranche ferme 1 190,00 € tranche conditionnelle	21 août 2009
Installation d'un silo à sel de déneigement dans la cour des ateliers municipaux. Construction des fondations	Société SCHNEIDER 2 Rue des Vergers B.P 1 57890 PORCELETTE	6 897,00 €	27 octobre 2009
Aménagement de la rue de la Gare - Restauration des garde-corps du pont de la Rosselle	Les peintures réunies 22 Avenue du Gal de Gaulle 57602 FORBACH	11 500,00 €	2 novembre 2009

20 000 à 49 999,99 €

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de notification
Boulodrome Chapelle <u>Lot 2</u> : Charpente, couverture, zinguerie	EISENBARTH 1, place du marché 57540 PETITE ROSSELLE	36 677,02 €	30 mars 2009
Travaux rue des Bruyères	EUROVIA Z.I Carrefour de l'Europe 57602 FORBACH	28 078,25 €	21 avril 2009
Aménagement rues de l'Etang, de la Forêt, de la Vallée et impasse de la Prairie – 1ère tranche : enfouissement des réseaux, rues de la Forêt et de la Vallée – <u>lot n°2</u> : câblages	COTTEL Réseaux 16, rue Charpentiers 57070 Metz	22 896,76 €	30 juin 2009

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de notification
Réaménagement du site de la Papiermühle – création d'allées piétonnes	BATI TP 14 A rue du Grand Pré 57730 LACHAMBRE	34 067,00 €	04 septembre 2009
Aménagement de l'allée centrale au cimetière Chapelle – 1 ^{ère} tranche	Société BROVEDANI 2 Avenue Bade Wurtemberg 57380 FAULQUEMONT	47 460,00 €	30 octobre 2009
Installation d'un système de vidéo surveillance	COTTEL RESEAUX 16 rue des Charpentiers ZAC SEBASTOPOL 57070 METZ	44 600,00 €	09 novembre 2009

50 000 € HT à 89 999,99 € HT

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de notification
Boulodrome Chapelle <u>Lot 1</u> Tout corps d'état	SATRA 7, rue Jeanne D'Arc 57460 BOUSBACH	57 313,50 €	30 mars 2009

90 000 € HT à 134 999,99 € HT

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de notification
Aménagement de trottoirs et d'un cheminement piéton (Impasses des Ronces et des Bruyères, rue du Collège, élargissement de trottoirs parking centre commercial Chênes, prolongement de trottoirs rue nationale	BATI TP 14 A rue du Grand Pré 57730 LACHAMBRE	91 227,00 €	21 septembre 2009
Ravalement de façade au groupe scolaire des Chênes <u>Pour le lot n° 1, bardage</u>	BAYAR 15, rue du Général Stuhl 57203 BITCHE	129.844,00 €	28 mai 2009

135 000 € HT à 209 999,99 € HT

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de notification
<u>Travaux FNADT – 4^{ème} tranche</u> <u>Chapelle</u> lot n°2, Travaux d'adduction d'eau potable	MULLER ASSAINISSEMENT 5, impasse du maréchal Oudinot 57360 AMNEVILLE-LES-THERMES	189 568,50 €	18 août 2009

210 000 € à 999 999,99 € HT

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de notification
<p>Travaux VRD 11^{ème} tranche</p> <p><u>lot n° 1</u>, Travaux de VRD</p> <p><u>lot n°2</u>, Travaux d'adduction d'eau potable</p> <p><u>lot n° 3</u>, Travaux d'enfouissement des réseaux secs et d'éclairage public</p>	<p>Société EUROVIA Z.I Carrefour de l'Europe 57602 FORBACH</p> <p>MULLER ASSAINISSEMENT 5, impasse du M. Oudinot 57360 AMNEVILLE-LES-THERMES En groupement avec COLAS Est</p> <p>MULLER ASSAINISSEMENT 5, impasse du M. Oudinot 57360 AMNEVILLE-LES-THERMES En groupement avec COLAS Est</p>	<p>837.602,28 €</p> <p>240 881,95 €</p> <p>343.194,45 €</p>	<p>09 juin 2009</p> <p>09 juin 2009</p> <p>09 juin 2009</p>
<p>Aménagement des rues de l'Etang, de la Forêt, de la Vallée et de l'impasse de la Prairie – 1ère tranche : enfouissement des réseaux, rues de la Forêt et de la Vallée – Lot n°1 : Génie civil</p>	<p>SOGER TP 2 Avenue Bade Wurtemberg 57380 FAULQUEMONT</p>	<p>246.444,33 €</p>	<p>30 juin 2009</p>
<p><u>Travaux FNADT</u> <u>4^{ème} tranche Chapelle</u> Lot n° 1 : Travaux Assainissement</p>	<p>MULLER ASSAINISSEMENT 5, impasse du M. Oudinot 57360 AMNEVILLE-LES-THERMES</p>	<p>582 466,85 €</p>	<p>17 août 2009</p>
<p><u>Travaux FNADT</u> <u>4^{ème} tranche Chapelle</u> Lot n° 3 : Electricité, éclairage public, téléphone et la télédistribution</p>	<p>INEO RESEAUX EST 5 Rue Ruisseau 57245 PELTRE</p>	<p>247 089,75 €</p>	<p>17 décembre 2009</p>
<p>Requalification de la rue de la gare</p>	<p>MULLER ASSAINISSEMENT 5, impasse du M. Oudinot 57360 AMNEVILLE-LES-THERMES</p>	<p>254 190,75 €</p>	<p>07 juillet 2009</p>

Fournitures et services**4 000 à 19 999,99 €**

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de notification
Achat de 25 ordinateurs pour les écoles	AT7 SYSTEME 30 avenue Clémenceau 57500 SAINT-AVOLD	18 812,71 €	01 avril 2009
Balayage mécanisé de la voirie communale	KUGLER Roland 15 Rue de Sarrebourg 57445 REDING	Prix balayage au km 16€ - Prix au m ² du balayage des places publiques d'une surface comprise entre 300 m ² et 6 750 m ² 0,045 € Date de notification : 4 juin 2009	
Complexe socio sportif quartier Chapelle – Achat de 2'auto laveuses	I.C.A. Hygiène Route Nationale 57420 LOUVIGNY	10 356,00 € et 2 659,00 €	22 décembre 2009
Fourniture de bureaux : Désignation des fournisseurs	S.M. Bureau Route de Nancy-Chemin des Tuileries BP 30123 57201 SARREGUEMINES	4 914,00 €	14 décembre 2009

Études**4 000 à 19 999,99€**

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de notification
Travaux rue de la gare Maîtrise d'œuvre	URBAME ZIL du Gros Hêtre 57500 SAINT-AVOLD	19 765,00 €	24 mars 2009
Travaux relatifs au ravalement des façades du bâtiment de la cour haute de l'école élémentaire Chênes Maîtrise d'œuvre	LOGO B 5, rue JB Lejoindre BP40234 57604 FORBACH C. SCHINDLER Architecte Bettviller	19 855,00 €	26 mars 2009
Convention d'objectif pour une assistance architecturale et urbaine avec le CAUE de la Moselle pour l'année 2009/2010	CAUE 2, rue Jeanne D'Arc 57160 SCY CHAZELLES	9 000,00 €	19 juin 2009
Relevés topographiques des allées du cimetière de la Chapelle et de la rue de Macheren	PORTELLA Géomètre 24 rue Houillères 57800 Freyding-Merlebach	4 650,00 €	10 juin 2009
Travaux foyer social des Chênes Maîtrise d'œuvre	LOGO B 5, rue JB Lejoindre BP40234 57604 FORBACH	2 565,00 €	24 juillet 2009
Projet de construction d'un groupe scolaire rue des Suédois Coordination SPS Contrôleur technique	QUALICONSULT 4, allée de Vincennes 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY APAVE 29b, Boulevard de Lorraine 57500 ST-AVOLD	5 850,00 € 12 912,00 €	25 août 2009 25 août 2009
Etude géotechnique + Etude géotechnique complémentaire	CIRSE Environnement 10, rue de la croisette 54210 ST-NICOLAS-DE-PORT	9 828,00 € 6 824,00 €	17 septembre 2009 27 avril 2009
Réhabilitation de la morgue Sainte Catherine – Maitrise d'œuvre	LOGO B	9%	24 septembre 2009

Etudes**20 000 € à 49 999,99 €**

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de notification
Construction d'un groupe scolaire rue des Suédois – Assistance à maîtrise d'ouvrage H.Q.E.	URBAME ZIL du Gros Hêtre 57500 SAINT-AVOLD	31 000,00€	12 novembre 2009
Construction d'un groupe scolaire : l'O.P.C.	URBAME ZIL du Gros Hêtres 57500 SAINT-AVOLD	29 214,65€	14 décembre 2009
Aménagement de la rue du 28 Novembre : Maitrise d'œuvre	URBAME ZIL du Gros Hêtres 57500 SAINT-AVOLD	12 000,00€	14 décembre 2009

210 000 € à 999 999,99 € HT

Nature des marchés	Sociétés	Montant HT	Date de notification
Concours portant sur la construction d'un groupe scolaire rue des Suédois	G STUDIO 16, rue du vieux marchés aux vins 67000 STRASBOURG	12,74%	17 août 2009

Point n° 14 : Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2010.

Mme ABRAM, rapporteur :

En application de l'article 2312-1 du code général des collectivités territoriales, il est fait obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser au sein du conseil municipal un débat d'orientation budgétaire qui constitue une formalité substantielle au vote du budget.

Il est rappelé que ce débat, qui doit se dérouler dans un délai de deux mois avant le vote du budget dans les conditions définies par le règlement intérieur est l'occasion pour la municipalité de définir sa politique d'investissement ainsi que sa stratégie financière.

Les objectifs de ce débat permettent d'une part au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et d'autre part d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

A noter que ce débat n'a pas de caractère décisionnel et n'est donc pas soumis à vote.

Avant d'évoquer les grandes orientations pour l'année 2010, je vous propose dans un premier temps de vous présenter la situation financière au 31 décembre 2009.

I) Situation financière (provisoire) à la clôture de l'exercice 2009**a) Budget de la Ville**

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	RESTES A REALISER DEPENSES	RESTES A REALISER RECETTES	RESULTATS DEFINITIFS
FONCTIONNEMENT	5 186 745,83	6 662 950,79	1 476 204,96			1 476 204,96
INVESTISSEMENT	7 151 331,31	5 155 004,43	-1 996 326,88	4 443 361,19	4 624 524,71	-1 815 163,36
TOTAL	12 338 077,14	11 817 955,22	-520 121,92			-338 958,40

Les résultats du compte administratif 2009 et du compte de gestion du percepteur ne sont pas encore contradictoirement arrêtés.

Toutefois, la clôture du budget principal de l'exercice 2009 laisse présager un déficit d'environ 520 121 € avant intégration des restes à réaliser en dépenses et recettes. Ces restes à réaliser pris en compte, le déficit est ramené à 338 958 €.

Il y a lieu de préciser que les emprunts prévus à hauteur de 1 300 000 € n'ont été réalisés que pour un montant de 500 000 € pour la construction du complexe socio-sportif.

Par ailleurs, il est à noter que les dépenses de fonctionnement ont été inférieures en 2009 par rapport à 2008 car les dépenses liées aux sinistres ont été imputées en grande partie sur l'année 2008.

Quant aux dépenses d'investissement, le taux de réalisation avoisine les 57,08 % et les « restes à réaliser » figureront en report au budget primitif 2010 à hauteur de 4 443 361,19 €. Ainsi le taux de réalisation avec celui « des restes à réaliser » en cours avoisine les 92,55 %. Parallèlement les subventions non encaissées pour les travaux en cours sont reportées et devraient être encaissées au courant de cette année.

b) Budget de l'exploitation forestière

Les résultats globaux 2009 sont les suivants :
Exploitation Forestière + 19 104,08 €

II) Section d'investissement

En 2009 les investissements ont principalement concerné :

Pour les travaux de voirie : Aménagement d'allées dans le cimetière de la Chapelle, démolition des immeubles 2 et 4 rue Ste-Catherine, aménagement de l'aire de loisirs de la Papiermühle, construction d'un boulodrome au quartier la Chapelle, reconstruction du mur de soutènement Place Jacques de Lorraine, aménagement de la rue de la Gare, Aménagement des V.R.D. 11^e tranche Chênes – 3^e tranche et 4^e tranche Chapelle, enrobés impasse des Bruyères.

Pour les bâtiments et divers équipements : Mise en place d'un système de vidéoprotection, achat d'ordinateurs pour les écoles, création d'une plate-forme pour le silo à sel, mise en place d'un plafond acoustique au 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, ravalement des façades de l'école élémentaire des Chênes, achèvement de la construction du complexe socio-sportif, construction d'un abri aux jardins ouvriers La Chapelle.

Les études et prestations de services: Révision du P.L.U., maîtrise d'œuvre et concours pour la construction du groupe scolaire, achat d'un logiciel pour le CCAS, maîtrise d'œuvre pour les VRD rues de l'Etang, Forêt, Prairie et Vallée, maîtrise d'œuvre pour les travaux VRD Chênes et Chapelle, l'étude pour l'aménagement de la rue du Château, fonds de concours à la Régie d'Electricité pour l'enfouissement des réseaux rue de la Gare.

A ces investissements, il faut également ajouter les différents travaux réalisés sur le budget de fonctionnement et qui ont concerné : la pose de revêtement et mise en peinture des salles de classes à l'école élémentaire des Chênes, l'entretien de la toiture du Couvent des Récollets, l'entretien général des bâtiments et équipements, le remplacement de la pompe d'alimentation de l'étang de la Papiermühle, les enrobés des rues du Collège et Macheren.

Concernant l'année 2010, les crédits nécessaires au financement des projets ci-après seront proposés, en rappelant que seront prioritairement inscrits les projets déjà engagés ainsi que ceux bénéficiant de subventions.

Rubrique	Projets 2010	Montant TTC	Subventions escomptés sur le montant H.T.
Voirie	Aménagement rues de la Etang-Forêt-	1 700 000,00 €	PDAU 346 581,00 €
Voirie	Travaux VRD 12 ^{ème} tranche quartier Chênes	1 900 000,00 €	FNADT 714 880,00 € Région 714 880,00 € CG 158 860,00 €
Voirie	Travaux VRD 5 ^{ème} tranche quartier Chapelle	800 000,00 €	FNADT 301 000,00 € Région 301 000,00 € CG 67 000,00 €
Voirie	Installation de feux tricolores Rues Nationale - du Moulin-28 novembre	65 500,00 €	CG 16 400,00 €
Sécurité	Vidéosurveillance	77 350,00 €	FIPD 25 827,00 €
Environnement	Aménagement de l'aire de loisirs de la Papiermühle	120 000,00 €	Région 24 282,00 € CCFM 30 000,00 €
Environnement	Aménagement aire de jeux Rue de Lens	210 000,00 €	Région 140 468,00 €
Bâtiment	Construction du Groupe Scolaire	2 300 000,00 €	DGE 525 000,00 € CG 961 538,00 €
Bâtiment	Mise en place d'un paratonnerre à la Collégiale	102 000,00 €	DRAC 21 321,00 € CG 21 321,00 €
Bâtiment	Aménagement des sanitaires au Centre Social des Chênes	45 000,00 €	CAF 13 934,00 €
Voirie	Participation à l'aménagement de la Gare	165 040,00 €	Région 8 359,00 €
Voirie	Aménagement place du Château	245 000,00 €	
Voirie	Aménagement rue du 28 novembre	390 000,00 €	
Bâtiment	Aménagement de la morgue Ste Catherine	125 000,00 €	
Administration	Achat de logiciels compta –gestion subventions - cimetièr	17 000,00 €	

Recettes prévisionnelles

Les dotations de l'Etat ne sont pas connues à ce jour. Toutefois, il faut nous attendre à une nette diminution de celles-ci, notamment en raison de la diminution de la population et des critères d'attribution.

Pour mémoire on peut citer les montants des dotations 2004.

Année	Dotation de solidarité urbaine	Dotation de Solidarité rurale
2004	294 041,00 €	73 221,00 €
2005	936 956,00 €	78 737,00 €
2006	1 140 491,00 €	87 707,00 €
2007	1 197 516,00 €	90 281,00 €
2008	1 263 837,00 €	98 374,00 €
2009	1 263 837,00 €	96 642,00 €

Les recettes prévisionnelles les plus importantes sont :

	2009	2010
Remboursement du Fonds de compensation de la T.V.A.	992 101,11 €* €	614 445,14 €**
Dotation globale de fonctionnement	2 175 088,00 €	2 072 763,00 €
Dotation de solidarité urbaine	1 263 837,00 €	Non communiquée
Dotation de solidarité rurale	96 642,00 €	Non communiquée
Dotation de solidarité de la CCFM	125 555,73 €	116 528,49 €
Attribution de compensation de la CCFM	56 011,00 €	56 011,00 €
Dotation nationale de péréquation	176 257,00 €	Non communiquée
Fonds départemental de la taxe professionnelle	453 421,70 €	Non communiquée

* FCTVA des années 2007 et 2008 cumulées

** FCTVA de l'année 2009

Aux recettes précitées se rajoutera la part d'autofinancement qui pourra être dégagée après paiement des charges d'intérêts et d'amortissement de la dette. Cet autofinancement devrait avoisiner 1 000 000 €.

En tout état de cause, la politique poursuivie sera de favoriser l'investissement et de maîtriser les dépenses de fonctionnement, notamment celles liées aux frais de personnel et celles liées aux coûts des fluides.

En ce qui concerne la dette, le tableau ci-après démontre que la ville dispose d'une capacité d'emprunt importante pour le financement de projets futurs.

Année	Intérêts payés	Capital restant dû Au 31 décembre	Habitants	Dette/habitant
1999	334 582,98 €	4 691 600,62 €	9 614 h	488,96 €
2000	329 421,94 €	4 919 986,28 €	9 614 h	512,77 €
2001	317 657,36 €	4 393 132,74 €	9 614 h	457,86 €
2002	275 833,32 €	3 868 584,10 €	9 614 h	403,19 €
2003	241 489,25 €	3 915 045,55 €	9 614 h	408,03 €
2004	206 568,03 €	3 968 034,24 €	9 614 h	413,55 €
2005	195 335,73 €	3 391 709,35 €	9 614 h	353,49 €
2006	118 747,37 €	2 615 156,88 €	9 614 h	272,55 €
2007	94 994,03 €	2 370 725,08 €	9 614 h	247,07 €
2008	81 963,62 €	2 238 080,61 €	8 343 h	268,25 €
2009	81 025,13 €	1 913 901,40 €	8 343 h	229,40 €
Prévisions 2010	74 618,77 €	1 581 841,03 €	8 155h	193,97 €

Le débat étant ouvert, Monsieur MULLER note tout d'abord qu'il s'agit en l'espèce de la première fois où le débat d'orientation budgétaire est présenté « aussi tardivement » à l'assemblée délibérante à moins de 15 jours du vote primitif, et dit ne pas connaître la raison de ce retard. Aussi, il estime que la majorité municipale a bouclé son budget « sans véritable débat » et pour respecter des impératifs purement législatifs. D'autre part, s'il constate que beaucoup de travaux ont été faits en 2009, il observe également, pour la deuxième année consécutive, un déficit budgétaire important d'un demi million d'euros, et ce même en incluant de nombreux restes à réaliser. A ce propos il rappelle qu'en 2009, la commune a cumulé deux années de remboursement de la TVA, sans quoi le déficit budgétaire eut été encore plus important, situation que la ville n'a jamais connue par le passé. Par ailleurs, il dit « ne jamais avoir vu » que l'on inclut des restes à réaliser dans le calcul du taux de réalisation « ce qui n'a pas de sens », le pourcentage indiqué ne voulant plus rien dire. Enfin, il interroge la municipalité sur les taux d'imposition pour l'année à venir, ajoutant que son groupe reste fermement « contre » toute éventuelle augmentation.

Madame ABRAM répond que la ville est dans l'attente de la notification des bases d'imposition retenues mais qu'en tout état de cause, la municipalité n'envisage pas d'augmenter les taux d'imposition. Concernant le retard avancé par Monsieur MULLER dans le débat d'orientation budgétaire, elle précise qu'en raison des problèmes informatiques de la Trésorerie, il n'a même pas été possible de présenter un compte administratif finalisé. En outre, elle rappelle que le budget peut être voté jusqu'au 15 avril.

Monsieur MULLER dit qu'il s'agit là d'une information que son groupe ne détenait pas.

Monsieur le Maire confirme, ajoutant s'être renseigné auprès d'autres communes avoisinantes dont le débat d'orientation budgétaire n'aura pas lieu avant la semaine prochaine, ce qui signifie au contraire que Hombourg-Haut peut apparaître en avance. Par ailleurs, il dit ne pas avoir voulu provoquer l'opposition en demandant à ce que soient précisés les taux de réalisation mentionnant les restes à réaliser, mais simplement signifier que son équipe entend plus que jamais « respecter son plan de marche établi sur six ans ». Aussi, il dit avoir le droit d'être « fier du travail réalisé » par la municipalité.

Monsieur MULLER estime que le plan de communication de Monsieur le Maire est « très bon » et dit le comprendre. Pour autant, il insiste sur le fait qu'aucun de ses prédécesseurs n'a utilisé les restes à réaliser dans le calcul des taux de réalisation. A Madame ABRAM, il rappelle que le débat d'orientation consiste avant tout à débattre des projets pour la commune, la municipalité se bornant ici à ne dresser qu'un listing de projets. Il regrette que le conseil ne puisse se prononcer sur l'ensemble des projets existants sur la commune. Et de donner l'exemple du devenir du quartier de Hombourg-Bas, actuellement dans un « état lamentable », et dont il avait, alors adjoint aux finances, évoqué l'importance de le réhabiliter. Pour autant, il reconnaît que les autres projets inscrits par la municipalité peuvent être également considérés comme « urgents » et « vitaux », exception faite du complexe sociosportif.

Considérant l'ampleur du territoire hombourgeois, Monsieur le Maire souligne que le maximum de crédits doit être mis dans la réhabilitation des deux cités en raison des incertitudes liées à la fin du contrat de plan. Et de regretter qu'aucune commission CORTHEX n'ait été programmée à ce jour. Par ailleurs, dès la fin des élections régionales, il conviendra de renégocier le contrat de plan Etat-Région, ne serait-ce que pour prendre en compte la poursuite des travaux sur l'ex RN3, et interroger également la Région sur la politique qu'elle entend mettre en œuvre notamment en matière d'emploi et de formation. Parallèlement, il insiste sur le fait que le déficit de l'Etat avoisinera les 180 milliards d'euros induisant des retombées sur les collectivités locales. Concernant les dotations, il indique qu'il se pourrait, mais sans certitude jusqu'à présent, que la ville bénéficie d'une dotation de solidarité urbaine accrue en raison des faibles rentrées d'impôts. Si tel devait vraiment être le cas, cela serait une bonne surprise. En outre, il explique avoir travaillé avec ses adjoints et les services municipaux pour affiner le plus possible les chiffres évoqués ce soir.

Concernant les retards pris par le CORTHEX, Monsieur MULLER note que tel est le cas chaque année et qu'il faut le prévoir en conséquence sans quoi on ne vote jamais de budget.

Monsieur le Maire confirme, mais ajoute qu'il faut sans cesse agir vite et « anticiper un maximum » pour affiner ensuite les chiffres, en fonction notamment de l'octroi ou non d'une subvention. En outre, il dit être considéré, aux dires de collègues Maires, comme « la pleureuse des subventions ». Ne rechignant jamais à mobiliser les élus et notamment les présidents des conseils Régional et Général pour avoir le

maximum de dotations, il insiste sur l'importance de faire dès maintenant le plus de travaux en prévision d'années sûrement plus difficiles encore. Concernant le quartier de Hombourg-Bas, il estime qu'une étude a été commencée et qu'il faut faire des choix, tel l'aménagement de la rue du 28 novembre, projet qui draine déjà des « sommes colossales ». Néanmoins, il dit comprendre « la frustration » que peut ressentir le groupe de Monsieur MULLER par rapport aux éléments aujourd'hui présentés, même si, à nouveau, la ville fait de son mieux.

*Au travers de ce débat d'orientation budgétaire, **Monsieur GRUBER** dit ressentir, en tant qu'élu et citoyen, « une vraie politique municipale » notamment en termes de qualité environnementale dans les quartiers. Reconnaisant volontiers le cynisme éventuel de sa question, il interroge sur la faible dette par habitant, pouvant laisser penser que la ville est un « trop bon élève », et son influence sur les moins values de dotations. Enfin, il demande des précisions sur les prévisions de rentrée des subventions.*

***Madame ABRAM** répond que le calcul des dotations se fait sur la base de critères axés sur le potentiel fiscal plutôt que le niveau d'endettement, même si celui-ci doit être « mesuré » sans quoi l'autofinancement suffit à peine à rembourser le capital et les intérêts. Et de considérer que la ville doit investir quand elle entend réaliser de grands projets et qu'il est inconcevable que seule la population actuelle en supporte les effets, alors qu'il sera également profitable aux générations futures. En outre, elle fait remarquer que « lorsque l'on ne fait rien, il n'est pas besoin de faire d'emprunt ». Enfin, se disant pessimiste concernant l'octroi des subventions, elle précise que la ville aura davantage de marges en 2011 quand des annuités d'emprunt tomberont.*

*Evoquant la récente commission des finances européennes qui a rejeté en bloc les orientations du dernier G20 en matière de contrôle des fonds spéculatifs, **Monsieur le Maire** estime que les grandes décisions au plan mondial font défaut en raison de l'influence des lobbies.*

***Monsieur GRUBER** ajoute qu'il est d'autant plus regrettant que l'Europe, au travers du FEDER, n'apporte plus son concours financier comme dans un passé récent.*

*Pour **Monsieur ADAM**, les taux de réalisation sont souvent des chiffres tronqués et sans réelle signification, estimant plus intéressant de comparer dans les faits les projets inscrits en investissement l'année passée et ceux réalisés.*

***Monsieur MULLER** acquiesce mais ajoute que la préparation d'un budget répond à des règles de comptabilité qu'il ne faut pas détourner. En outre, lorsqu'il est voté, le budget doit être le plus réaliste possible.*

***Madame ABRAM** se dit entièrement d'accord avec Monsieur ADAM, précisant que le calcul des taux de réalisation n'apporte rien de plus par rapport à la quantité et à la qualité des travaux qui ont été faits ou du moins engagés. Revenant sur les reproches faits précédemment quant au compte administratif 2009 et les déficits soulevés, elle rappelle que le compte administratif est un bilan arrêté à la date du 31 décembre. Aussi, elle estime que la situation financière de la commune est « saine » à partir du moment où son niveau d'endettement est très faible.*

*Pour **Monsieur le Maire**, et pour être le plus clair face aux administrés, le plus important est de savoir si ce qui est prévu dans le budget a été fait ou pas, si les subventions sont ou non rentrées, si un emprunt a dû ou non être contracté.*

***Monsieur MULLER** se dit quelque peu « désolé » que Monsieur le Maire n'ait pas eu cette même analyse par le passé.*

L'assemblée prend acte de la tenue de ce débat.

Point supplémentaire n° 1 : Ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2010.

Mme HUE, rapporteur :

En application de l'article L 1612.1 du code général des collectivités territoriales, le Maire peut, avant le vote du budget primitif 2010, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2009, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le conseil municipal.

Aussi, en anticipation du vote du budget 2010, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, l'inscription des investissements mentionnés ci-après :

- *achat d'un nouveau logiciel millésime comptabilité, gestion des subventions et la gestion des cimetières auprès de la Société JVS. Compte tenu de l'ancienneté de la version actuelle du logiciel comptabilité et de l'incompatibilité avec le logiciel Hélios de la Trésorerie Principale de Saint-Avold ainsi que du délai d'installation il y a lieu de prévoir dès à présent ces crédits d'un montant de 17 000 € au compte 20 – 020 – 205 ;*
- *5 000 € pour l'achat d'un nouveau serveur informatique auprès de la Société ACII de Macheren qui sera imputé au compte 21 – 020 – 2183.*

Point supplémentaire n° 2 : Aménagement des V.R.D. Cité Chapelle – 3^{ème} tranche : rue du Langenberg – Lot n°1 : voirie, signalisation, assainissement, eau potable et espaces verts – Bordereau de prix supplémentaires n°3.

M. ADAM, rapporteur :

Dans le cadre de la rénovation de la rue du Langenberg, le conseil municipal, lors de sa séance du 9 décembre 2008, décidait de confier les travaux à l'entreprise S.G.B. de Petite Rosselle pour le lot n°1 voirie, signalisation, assainissement, eau potable, espaces verts pour un montant de 949 007,22 € H.T.

Faisant suite à des modifications du projet durant les travaux, la société EGIS Aménagement qui assure la maîtrise d'œuvre nous a fait parvenir, pour approbation, un bordereau de prix supplémentaires n°3 concernant le lot n°1.

Ces prix supplémentaires portent notamment sur :

- la protection du câble HTA situé sous chaussée au sud de la rue du Langenberg ;
- des travaux complémentaires sur le réseau d'eau potable ;
- le remplacement des pavés béton 1 rang par des pavés granit 1 rang autour des fosses d'arbres ;
- la pose de bordurettes pour délimiter les espaces publics des espaces privés ;
- les travaux de raccord sur l'existant.

L'adoption de ce bordereau n'entraîne pas de dépassement de l'enveloppe financière du marché.

Le débat étant ouvert, Monsieur ADAM explique ce bordereau de prix supplémentaires correspond à des problèmes réglés au cours du chantier. Et de citer la protection du câblage qui traversait la placette et pour lequel il a été mis en place des renforts, ou encore la pose de bordurettes ainsi que le dévoiement de la conduite d'eau pour laisser passer le réseau d'assainissement.

Au vu de ce qui précède, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le bordereau de prix unitaires supplémentaires n°3 en faveur de l'entreprise SGB.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été examinés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

Installation d'un paratonnerre à la Collégiale**Plan de financement prévisionnel**

Désignation	Montant € H.T.	Financement escompté	Montant total € H.T.
Travaux d'installation du nouveau réseau maillé	68 306,08	<u>Aides Publiques</u>	
Maîtrise d'œuvre	6 830,60	D.R.A.C. (25%)	21 276,00
Contrôle technique	3 500,00		
Coordination SPS	2 600,00	Conseil Général (25%)	21 276,00
Document Technique Amiante	450,00		
Imprévus	3 417,32	Commune (50%)	42 552,00
Montant total de l'opération	85 104,00	100 %	85 104,00